



Module de logique (2nde année de licence de philosophie)

COURS de JEAN-PAUL CALVI

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA NOTE DE TD

1. Dans la dernière semaine de cours, je ferai une *proposition de note* aux étudiants ayant été assidus à mes cours. Cette note dépendra de :
 - a. L'impression générale concernant la *réalité* des acquis et le *sérieux* de l'étudiant dans son travail. (La qualité de la rédaction des notes de cours de l'étudiant pourra être un élément d'évaluation – si celui-ci le souhaite.)
 - b. Sa participation *effective* et *positive* aux discussions, aux solutions des exercices traités en cours.
 - c. La *pertinence* générale et la *qualité* de ses interventions (y compris en rapport au progrès de l'ensemble du groupe).Typiquement, un étudiant ayant donné une impression positive au niveau du point a) se verra proposer une note comprise entre 10 et 12, un étudiant ayant donné une impression positive au niveau des points a) et b) se verra proposer une note comprise entre 12 et 14 et un étudiant ayant donné une impression positive au niveau des points a), b) et c) se verra proposer une note entre 14 et 16.
2. Chaque étudiant sera libre d'accepter ou de refuser la note proposée. Les étudiants ayant choisi de refuser la note devront se soumettre à un examen oral. La note de cet examen oral se substituera alors *automatiquement* à la note préalablement proposée (et refusée), *y compris si elle est inférieure*.
3. L'examen oral auquel devront se soumettre les étudiants ayant refusé la note proposée ainsi que ceux (non assidus) à qui aucune note n'aura été proposée se déroulera selon les modalités suivantes.
 - a. L'examen sera *public*.
 - b. Chaque candidat tirera au sort une des questions ou un type d'exercice dont la liste (publique) sera tenue à jour dans la partie « QUESTIONS » de la page Internet dédiée à cet enseignement et dont l'adresse est (<http://picard.ups-tlse.fr/~calvi/logiqueUTM.htm>). Cette liste sera close au plus tard quatre jours avant la date prévue de l'examen. Elle couvrira alors l'ensemble du programme.
 - c. Après une préparation d'environ 15 ou 20 minutes, le candidat présentera un bref exposé sur le thème tiré au sort ou, selon le cas, une solution de l'exercice proposé. Sa présentation sera éventuellement suivie d'un entretien sur le sujet traité. La durée de la présentation orale n'excédera en aucun cas 20 minutes.
 - d. Les notes attribuées seront communiquées aux candidats par le secrétariat.